

Communiqué de presse commun
Paris, 11 juin 2025

Rénomar, la Communauté des MAR et l'ACAD s'unissent pour appeler à la stabilité et à la concertation pour pérenniser la rénovation d'ampleur

Les associations Rénomar, La Communauté des MAR et l'ACAD, principales structures représentatives des Mon Accompagnateurs Rénov' (MAR) au niveau national, regroupent environ 2500 professionnels de terrain, soit plus des deux-tiers des acteurs agréés en France. Elles expriment une vive préoccupation face à l'annonce gouvernementale de la suspension temporaire des dépôts de dossiers MaPrimeRénov' entre le 1er juillet et le 15 septembre 2025.

Alors que les premiers résultats de la rénovation d'ampleur commencent à se concrétiser, cette décision brutale risque d'écorner la confiance du public et de mettre en péril le tissu économique local.

Dans ce contexte, les trois associations tiennent à rappeler le rôle central de Mon Accompagnateur Rénov' pour la fiabilisation des parcours de rénovation d'ampleur des ménages, ainsi que l'urgence climatique et sociale d'accélérer sur la rénovation énergétique du parc français de logements énergivores.

Les MAR sont un maillon indispensable du parcours de rénovation d'ampleur.

Instauré le 1er janvier 2024, le dispositif MAR a été conçu pour garantir un accompagnement technique, administratif et financier neutre et indépendant des ménages dans leurs projets de rénovation d'ampleur. Il est l'héritier direct des préconisations du rapport Sichel, paru en 2021, et constitue un outil clé pour sécuriser la distribution des aides publiques tout en facilitant la décision des ménages. Pour mémoire le rapport Sichel, constatant la limite en termes d'efficacité des travaux "geste par geste", la faible structuration de l'offre "multigestes" et les risques de fraude, préconisait la création d'un tiers de confiance pour sécuriser et massifier les chantiers de rénovation énergétique d'ampleur.

Une jeune filière dynamique plébiscitée par les ménages

Nouveau métier mis en place en toute fin d'année 2023, la filière a réussi à répondre à la demande de mobilisation de l'Anah et ce sont presque 4000 accompagnateurs qui se sont structurés en moins de 18 mois. C'est autant d'acteurs qui se sont mobilisés pour recruter, monter en compétence, investir dans des outils et de la formation, et ainsi rendre possible sur le terrain la politique publique voulue par l'État.

D'après une étude menée par l'ANAH en décembre 2024, **94% des bénéficiaires du parcours accompagné se déclarent satisfaits de leur accompagnateur rénov.** Le dispositif est donc plébiscité par les ménages.

Le MAR permet de fiabiliser l'utilisation des fonds publics.

Rappelons que dans l'immense majorité des cas, le MAR est un rempart efficace contre les fraudes, du fait de son indépendance et de sa neutralité par rapport aux sociétés de travaux.

Les accompagnateurs sont pour la plupart des professionnels passionnés et engagés. Ils jouent un rôle de tiers de confiance entre l'État, les ménages et les entreprises, et permettent une allocation plus efficace des aides publiques. Ils sont pour la plupart des entrepreneurs ayant investi du temps et des moyens pour recruter, se former, et s'outiller afin de répondre à la mission confiée par le service public d'amélioration de l'habitat.

Conscients que leurs revenus sont liés au maintien de leur agrément, les accompagnateurs font de leur mieux pour respecter la réglementation. Une suspension, même temporaire, du dispositif MaPrimeRénov', sans visibilité sur les règles du jeu à venir, mettrait en péril de nombreuses structures et des milliers d'emplois.

Un engagement fort pour la professionnalisation de la filière et contre les fraudes

Comme tout dispositif reposant sur des fonds publics importants, MaPrimeRénov' a pu être détournée par certains fraudeurs, souvent par le biais de fausses entreprises de travaux RGE, parfois avec la complicité d'un "MAR-alibi" : détournement d'aides, devis gonflés, travaux peu qualitatifs, etc. Il est urgent et impératif de sanctionner ces dérives, mais elles restent le fait d'une minorité d'acteurs. Ces fraudes ne doivent pas remettre en cause l'ambition collective portée par le dispositif pour la rénovation d'ampleur.

Sous l'impulsion des trois associations, en lien étroit avec l'ANAH, de nombreuses actions ont été lancées depuis près d'un an et demi :

- remontées opérationnelles du terrain permettant de fluidifier le dispositif et d'identifier les principaux schémas de fraude ;
- propositions pour clarifier et renforcer les règles relatives à l'indépendance des MAR ;
- partage d'une grille de prix moyens et hauts observés par poste de travaux ;
- actions d'accompagnement et de formation pour les nouveaux accompagnateurs ;
- communautés d'entraides, rencontres locales entre adhérents, espaces conseils France Rénov, services instructeurs, etc.

L'adoption prochaine de la loi Cazenave va venir renforcer les moyens de l'ANAH et de la DGCCRF dans leur mission de contrôle des MAR et des sociétés de travaux RGE. Rénomar, la Communauté des MAR et l'ACAD continueront d'être force de proposition auprès de l'ANAH et des pouvoirs publics pour renforcer la lutte contre les fraudes :

- rapprochement entre les déclarations URSAFF (nombre d'ETP) et le nombre de dossiers déposés par les accompagnateurs. Il est par exemple anormal qu'une structure déclarant 3 ETP puisse réaliser des milliers d'accompagnements.
- rapprochement entre les déclarations fiscales (revenus et charges) et le nombre de dossiers déposés par les accompagnateurs.
- renforcement de la lutte contre les offres de reste à charge à 1€ grâce à la vérification des remises réalisées a posteriori sur les factures de travaux (ce contrôle étant facilité progressivement par la généralisation de la facture électronique).

- renforcement de la fiabilisation des données collectées via l'établissement d'un cahier des charges précis de prises de photos lors de la visite initiale (matériaux isolants, système de chauffage, etc.).
- publication par l'ANAH d'un baromètre des prix par poste de travaux utilisable par les MAR dans la rédaction du plan de financement.
- établissement de référentiels de contrôles des travaux.
- parcours "MAR-relais" pour reprendre un dossier suite à la suspension/radiation d'un MAR.
- mise en place de pouvoirs de signalements renforcés pour les MAR.

Ainsi, les trois associations appellent solennellement les pouvoirs publics à :

- associer pleinement les représentants des MAR aux concertations interministérielles sur l'avenir du dispositif ;
- assurer une transparence complète sur les critères d'attribution des aides et l'utilisation du budget public ;
- œuvrer pour la pérennisation et la stabilisation à long-terme du dispositif MaPrimeRénov' pour la rénovation d'ampleur.

Nos associations se tiennent à disposition pour poursuivre le dialogue engagé avec l'ANAH et les services de l'État, dans une logique constructive. La rénovation d'ampleur est un pilier de la transition énergétique et de la stabilité économique de la filière du bâtiment. Elle mérite mieux qu'un désaveu futur de la part du public et des professionnels si le dispositif n'est pas fiabilisé à court terme.

Contacts presse :

Sebastian Ruiz – Président de la Communauté des MAR – contact@communaute-mar.fr

Camille Thomas – Présidente de Renomar – federation.renomar@gmail.com

Julien Fortin - Relations publiques de l'ACAD - julien.fortin@urbanis.fr

À propos de la Communauté des MAR

Association nationale de MAR avec 140 structures adhérentes maillant l'ensemble du territoire national, la Communauté des MAR porte une vision exigeante de la rénovation énergétique. Elle œuvre à la montée en compétence de la filière par des actions de formation, sensibilisation et l'animation d'un réseau de plus de 1000 accompagnateurs.

À propos de Renomar

RENOMAR' est une association représentant les professionnels de l'accompagnement privé des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique d'ampleur. Elle rassemble un réseau d'environ 1000 accompagnateurs rénov' (MAR) répartis sur tout le territoire français, qu'elle soutient en favorisant l'entraide opérationnelle et en défendant la profession auprès des pouvoirs publics, des institutions et du grand public.

Sa mission : promouvoir un accompagnement conforme à la loi Climat et Résilience — neutre, indépendant, complet et accessible à tous — et faire reconnaître le rôle central des MAR dans la massification de la rénovation énergétique et l'atteinte des objectifs climatiques de la France.

À propos de l'ACAD

Les membres de l'Association des Consultants en Aménagement et Développement des Territoires rassemblent des professionnels qui informent chaque année plus de 51 000 ménages et en accompagnent plus de 25 000 dans leurs projets de rénovation globale. Notre association regroupe plusieurs bureaux d'études et cabinets de conseil (Urbanis, Citémétrie et de nombreux autres) engagés dans les domaines de la requalification de l'habitat privé et du renouvellement urbain, afin de coopérer pour promouvoir leurs savoir-faire autour d'une conception partagée des métiers du conseil comprenant : l'indépendance, la pluridisciplinarité, la créativité, la solidarité.